Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 17258

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d''information")) Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Activités juridiques, spécialité Collaborateur droit social

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de
l'Enseignement Supérieur	l'académie, chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

128 Droit, sciences politiques

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Etre un collaborateur ayant une bonne connaissance du droit social et une aptitude à la veille juridique.

Assurer l'accompagnement juridique et administratif des relations de travail tant individuelles que collectives, y compris le traitement de la paie, mais aussi participer au fonctionnement et au développement des structures (collectivités territoriales et associations) oeuvrant dans le domaine particulier de l'aide et de l'action sociales.

Droit social:

- -réaliser une veille juridique
- -assurer l'accompagnement juridique du processus de recrutement
- -assurer le suivi des contrats de travail de la conclusion à la rupture
- -accompagner juridiquement la mise à disposition de salariés
- -identifier et prévenir le risque contentieux en matière sociale
- -maîtriser l'environnement juridique de la rémunération et du temps de travail
- -organiser les élections professionnelles
- -accompagner le fonctionnement des institutions représentatives du personnel
- -organiser la négociation annuelle obligatoire
- -maîtriser l'environnement juridique conventionnel de l'entreprise (conventions et accords collectifs de travail)
- -accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de formation
- -accompagner l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de formation et la GPEC
- -maîtriser les connaissances de base de la protection sociale (droit de la sécurité sociale, droit de l'aide et de l'action sociale)
- -accompagner juridiquement les situations de précarité et de dépendance

Paie:

- -établir intégralement et de façon autonome un bulletin de paie
- -maîtriser les différents paramètres de la paie
- -comprendre les fonctionnalités d'un logiciel paie

Communication:

- -acquérir de solides qualités rédactionnelles
- -animer des réunions
- -maîtriser les techniques d'entretien
- -communiquer dans une langue étrangère

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur privé :

(cabinet d'expertise-comptable, entreprises, comités d'entreprises, structures associatives...)

Administrations et structures publiques (CCAS, Conseil général...)

- * Assistant juridique au sein du service d'une entreprise chargé du personnel (service des ressources humaines, service administratif, service paie...), d'une organisation syndicale ou professionnelle ou d'un groupement d'employeurs ;
 - * Assistant ou chargé de recrutement dans une entreprise de travail temporaire ;
- * Assistant juridique au sein d'une collectivité ou d'une association oeuvrant dans les domaines de l'aide et de l'action sociales ou des services à la personne.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE1 Enseignements fondamentaux I (relations individuelles de travail)

UE 2 Enseignements fondamentaux II (relations collectives de travail, protection sociale)

UE 3 Communication (techniques d'expression, anglais)

UE 4 Enseignements fondamentaux III (paie, aide et action sociales)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		Χ	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation		Χ	
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE	X		Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Х

Accessible en Polynésie Française	Х	

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques:

http://www.insertion.univ-lorraine.fr

Autres sources d'information :

Site de l'Université de Lorraine : www.univ-lorraine.fr > Etudier à l'UL> Offre de formation

Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion de Nancy

Historique de la certification :